

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE  
DU CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL EMILE GOUE**

-----  
**COMITE SYNDICAL du 25 mars 2025**

**à 16 h heures**

Le 20 mars 2025, le Comité Syndical du Conservatoire Départemental Emile GOUE, dûment convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni à 18 h 30.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Comité Syndical du Conservatoire Départemental Emile GOUÉ, a de nouveau été convoqué le 20 mars 2025 pour le 25 mars 2025 à 16 h.

Le Comité Syndical du Conservatoire Départemental Emile GOUE s'est tenu au Conservatoire à Guéret sous la présidence de Madame Catherine DEFEMME, Présidente.

**PRESENTS** : Catherine Defemme, Thierry Bourguignon.

**ABSENTS/EXCUSES** : Patricia Audoux, Pierre Auger, Marie-Christine Bunlon, Laurent Daulny, Fabrice Delaporte, Elisabeth Dequeker, Emmanuel Dignac, Christine Ducourtioux, Marie-France Galbrun, Karine Garguel, Bertrand Labar, Laurent Lafaye, Sabine Le Bras, Armelle Martin, Emilie Malleret, Hélène Pilat, René Roulland et Sébastien Vitte.

Assistaient également à la réunion :

Pierre Dupuis, Directeur par Intérim.

Sylvie Bredier, Secrétaire en charge du fonctionnement du Syndicat Mixte.

Claudia Vandaud, représentante de l'association des élèves.

## DÉLIBÉRATION N°CS/2025/01

### **OBJET : DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE MOURIOUX-VIELLEVILLE**

*VU le Code général de la fonction publique ;*

*VU les arrêtés préfectoraux 2008-208 en date du 25 février 2008 portant création d'un syndicat mixte ouvert dénommé Conservatoire départemental Emile Goué et 2019-12-19-001 du 19 décembre 2019 portant extension du périmètre d'intervention du syndicat mixte du Conservatoire départemental Emile Goué,*

*VU la délibération CS/2021/19 portant composition du Comité Syndical,*

*VU la délibération CS/2023/17 portant désignation de la Présidente du Comité Syndical,*

*VU le rapport CS/2025/03 de Madame la Présidente du Comité Syndical,*

**Après avoir pris connaissance du rapport mentionné ci-dessus,**

**Après en avoir débattu,**

### **DECIDE :**

- De se prononcer contre le retrait de la commune de Mourioux-Vielleville.

*Adopté à l'unanimité.*

**LA PRÉSIDENTE DU COMITE SYNDICAL**

Catherine DEFEMME

